



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30**  
**SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 35  
absents représentés : 12  
absentes : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

**Absents représentés :**

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

**Absentes :** Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

**OBJET: FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ZAE COMMUNALES AMENAGÉES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au budget annexe ZAE COMMUNALES AMENAGEES présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
33581	Frais accessoires		
3555	Travaux		
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
1641	Emprunt		0,00
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
002	Résultat reporté		0,00
6015	Terrains à aménager		379 869,92
6227	Frais d'actes et de contentieux		
63512	Taxes foncières		117,00
023	Virement à la section d'investissement		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>379 986,92</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
7015	Vente de terrains		379 869,92
7788	Produits exceptionnels divers		
7133	Variation des encours de production de biens		0,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		0,00
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>379 869,92</b>

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE COMMUNALES AMENAGÉES,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018,

- d'arrêter pour 2018, au budget annexe ZAE COMMUNALES AMENAGÉES, les résultats de l'exercice à - 117,00 €, et le résultat de clôture à - 117,00 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019

